

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 750ML INSECTICIDE SPECIAL
RAMPANT AEROSOL KAPOUTE

N° de produit: 0018000272-7006823-16051719
UFI : S0G0-W0FY-F00P-TKFJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour éliminer les insectes volants et rampants

Usages déconseillés:

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE ROSPORDEN (YPLON SA)
Zi de Dioulan
ROSPORDEN 29140

Téléphone: + 33 (0) 298 669 500

Télécopie: + 33 (0) 298 599 600

Site web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: F : + 33 (0) 145 425 959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Dangers pour L'environnement

Risques aigus pour
l'environnement aquatique

Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes
aquatiques.

Risques chroniques pour
l'environnement aquatique

Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
terme.

2.2 Éléments d'Étiquetage



Mention d'Avertissement:	Danger
Déclaration(s) de risque:	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de Prudence Conseils généraux:	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire l'étiquette avant utilisation.
Prévention:	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P260: Ne pas respirer les aérosols.
Intervention:	P391: Recueillir le produit répandu.
Stockage:	P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC.
Evacuation:	P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	10 - <20%	64742-48-9	919-857-5	01- 2119463258- 33	1	#
ISOBUTANE	>=1 - <3%	106-97-8	203-448-7	01- 2119474691- 32	1	#
PROPANE	>=5 - <10%	74-98-6	200-827-9	01- 2119486944- 21	1	#
BUTANE	>=20 - <30%	106-97-8	203-448-7	01- 2119474691- 32	1	#
A-CYANO-3- PHENOXYBEN- ZYL 3-(2,2- DICHLOROVIN- YL)-2,2- DIMETHYLCY- CLOPROPAN- ECARBOXYL- ATE	0,1 - <0,25%	52315-07-8	257-842-9	Aucune information disponible.	1.000	
D- TETRAMETH- YLANE	0,001 - <0,25%	1166-46-7	214-619-0	Aucune information disponible.	100	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Flam. Liq.: 3: H226 Asp. Tox.: 1: H304 STOT SE: 3: H336	Note P
ISOBUTANE	Flam. Gas: 1: H220 Compr. Gas: Liq. Gas: H280	
PROPANE	Flam. Gas: 1: H220	Note U
BUTANE	Flam. Gas: 1: H220 Compr. Gas: Liq. Gas: H280	
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP- ANECARBOXYLATE	STOT SE: 3: H335 Acute Tox.: 4: H332 Acute Tox.: 4: H302 Aquatic Chronic: 1: H410 Aquatic Acute: 1: H400	Aucune information disponibl e.

D-TETRAMETHRIN	Aquatic Acute: 1: H400 Aquatic Chronic: 1: H410	
----------------	--	--

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.
CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Bien laver la peau avec de l'eau.
Contact oculaire:	Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Traitement:	Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.
- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	STEL	50,000000 ppm	290,000000 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	TWA	20,000000 ppm	116,000000 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage:	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
Protection de la peau	
Protection des Mains:	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
Autres:	Aucune information disponible.
Protection respiratoire:	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.
Mesures d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Contrôles environnementaux:	Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	Aérosols
Couleur:	Aucune information disponible.
Odeur:	Aucune information disponible.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.

Température de décomposition:	Aucune information disponible.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	Directive 2010/75/EU: 0,28 g/l ~0,03 % (calculé)
-----------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières Incompatibles:	Acides forts. Comburants forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Contact oculaire:	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
-----------------	---

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Mélange:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2- DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPR OPANECARBOXYLAT E	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Inhalation

Mélange:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Mélange:

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.

PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3-PHENOXYBENZYL 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3-PHENOXYBENZYL 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3-PHENOXYBENZYL 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2- DICHLOROVINYL)-2,2- DIMETHYLCYCLOPR OPANECARBOXYLAT E	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Mutagenicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

**Toxicité pour la
reproduction**

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2- DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3-PHENOXYBENZYL 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3-PHENOXYBENZYL 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement. Les effets de ce produit sur l'environnement n'ont pas été testés.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Mélange:

Aucune donnée.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3-PHENOXYBENZYL 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	Aucune information disponible.

D-TETRAMETHRIN Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune donnée.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, Aucune information disponible.
CYCLOALKANE

ISOBUTANE Aucune information disponible.

PROPANE Aucune information disponible.

BUTANE Aucune information disponible.

A-CYANO-3- Aucune information disponible.
PHENOXYBENZYL 3-

(2,2-DICHLOROVINYL)-

2,2-

DIMETHYLCYCLOPROP

ANECARBOXYLATE

D-TETRAMETHRIN Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, Aucune information disponible.
CYCLOALKANE

ISOBUTANE Aucune information disponible.

PROPANE Aucune information disponible.

BUTANE Aucune information disponible.

A-CYANO-3- Aucune information disponible.
PHENOXYBENZYL 3-

(2,2-DICHLOROVINYL)-

2,2-

DIMETHYLCYCLOPROP

ANECARBOXYLATE

D-TETRAMETHRIN Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune donnée.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, Aucune information disponible.
CYCLOALKANE

ISOBUTANE Aucune information disponible.

PROPANE Aucune information disponible.

BUTANE Aucune information disponible.

A-CYANO-3- Aucune information disponible.
PHENOXYBENZYL 3-

(2,2-DICHLOROVINYL)-

2,2-

DIMETHYLCYCLOPROP

ANECARBOXYLATE

D-TETRAMETHRIN Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2-	Aucune information disponible.
DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Mélange:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2-	Aucune information disponible.
DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Mélange

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2-	Aucune information disponible.
DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	

D-TETRAMETHRIN Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Mélange: Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2-	Aucune information disponible.
DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3-(2,2- DICHLOROVINYL)-2,2-	Aucune information disponible.
DIMETHYLCYCLOPROPA NECARBOXYLATE	
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
A-CYANO-3- PHENOXYBENZYL 3- (2,2-DICHLOROVINYL)- 2,2-	Aucune information disponible.
DIMETHYLCYCLOPROP ANECARBOXYLATE	
D-TETRAMETHRIN	Aucune information disponible.

- 12.6 Autres Effets Néfastes:** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 12.7 Informations supplémentaires:** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Informations générales:** Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
- Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

- 14.1 Numéro ONU : UN 1950
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations unies : AEROSOLS, inflammables
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
- Classe : 2
- Code Classification : 5F
- Etiquettes : 2.1
- N° de danger (ADR) : -
- Code de restriction en tunnel : 2 (D)
- 14.4 Groupe d'Emballage : -
- Quantité limitée : 1.00 L
- Quantité exemptée : E0
- 14.5 Dangers pour l'Environnement : Oui
- Polluant marin : Non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : 190, 327, 344, 625

ADN

14.1 Numéro ONU :	UN1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	
Unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code classification :	5F
Etiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	Non applicable
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Oui
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

IMDG

14.1 Numéro ONU :	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Risque subsidiaire :	2.1

Etiquettes :	2.1 + Marine Pollutant
N° d'urgence :	F-D, S-U
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	SP277
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non applicable
Polluant marin :	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

IATA

14.1 Numéro ONU :	UN 1950
14.2 Nom de transport complet :	AEROSOLS, inflammable
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2.1
Etiquettes :	Flamm. Gas
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	
Uniquement par avion cargo	
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	150 Kg
Aéronefs de transport de passagers	
Et de marchandises	
Spécifications emballages :	Y203
Quantité maximale nette par	

Emballage :	30 Kg G
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	75 Kg
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Yes
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	
par l'utilisateur :	A145, A167, A802

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des

transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aérosol 1, H222
Aquatic Acute 1, H400
Aquatic Chronic 1, H410

Classification DetNet - Sans objet.
Numéro d'enregistrement:
Date de Publication: 28.02.2019
FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.